

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 17 juin 2011

Etaient présents : BANNET Jean-Yves, GUILLOTTE Cécile, BERTHO Véronique, MAHEVO Rozenn, LOREC Rose-Marie, Gilles TANGUY, HEMERY Alexandre, LECLECH Jean-Yves, MAHEO Yves, THOMAS Alain, Patrick MONTAGNER

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir :

Laurence NUNNEY à Jean-Yves BANNET, Bernard GIARD à Cécile GUILLOTTE, Lina LEDOUX à Patrick MONTAGNER

Etait absente : Stéphanie MAHEO

Secrétaire de séance : Rozenn MAHEVO

En début de séance, le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et validation de l'agenda 21 (volet territorial - état des lieux – et volet interne). Les élus l'acceptent.

1. Désignation des délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011

Les élections sénatoriales (trois sénateurs pour le Morbihan) se dérouleront le dimanche 25 septembre 2011. Les conseils municipaux doivent élire au sein du conseil municipal trois délégués ainsi que trois suppléants. Ils sont nommés « Grands Electeurs ».

Délégués titulaires : Trois candidats se présentent - Messieurs Jean-Yves BANNET, Madame Cécile GUILLOTTE, et Monsieur Gilles TANGUY. Ils sont élus à l'unanimité.

Délégués suppléants : Trois candidats se présentent : Mesdames Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC et Monsieur Yves MAHEO. Ils sont élus à l'unanimité.

2. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire de la Commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer informe que, par courrier du 20 mai 2011, reçu le 27 mai 2011, Monsieur le Préfet a adressé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour recueillir l'avis du conseil municipal, conformément aux termes du paragraphe IV de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Dans la mesure où notre commune est concernée par la création d'une communauté de communes à 24 membres par la fusion d'Auray Communauté, de la Communauté de Communes des Trois Rivières, de la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes et de la Communauté de Communes de la Ria d'Étel et le maintien de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, il appartient au conseil de se prononcer sur la modification envisagée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, donne un avis favorable à la proposition n° 5 suivante :

Rationalisation des périmètres des E.P.C.I. à fiscalité propre : Pays d'Auray : Création d'une communauté de communes à 24 membres par la fusion d'Auray Communauté, de la Communauté de Communes des Trois Rivières, de la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes et de la Communauté de Communes de la Ria d'Étel et le maintien de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer.

3. Validation de l'agenda 21 : Volet Territorial - état des lieux et Volet Interne

Dans le cadre de l'élaboration de son programme d'actions de développement durable, la commune a élaboré, en étroite collaboration avec le CPIE, un état des lieux de la commune. Il importe, au stade actuel de la démarche de procéder à la validation des documents que sont le volet territorial - état des lieux- et le volet interne. Il est rappelé que des apéros villages sont mis en place afin de prendre les avis de la population et définir les priorités pour le territoire. L'apéro village du bourg s'est déjà déroulé le 9 juin dernier, celui de Grand Cosquet a été annulé à cause de la météo, celui de Tibain se déroulera le 24 juin à 19 heures et celui de Bordehouat le 30 juin à 19 heures.

4. Création d'un service commun d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (SCE PLU)

Créer un service commun est une possibilité offerte par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Le principe d'un tel service est la mutualisation des moyens et des besoins entre les collectivités, en donnant à ces dernières un cadre souple et efficace pour constituer une expertise et agir ensemble, en dehors des compétences transférées.

A Belle-Île, les 4 mairies ont en charge l'élaboration de leur PLU avec, certes, des moyens existants mais aussi des besoins non satisfaits. D'où l'idée de créer un service commun entre les 4 communes et la CCBI, cette dernière étant coordinatrice. Il s'agit ainsi de réaliser une prestation coordonnée au lieu de 4 ; les missions de ce service peuvent être comparées avec le rôle de la DDE dans les POS des années 70, la proximité en plus.

Les trois missions essentielles du SECPLU seront :

- Mission communale : élaboration du PLU
- Mission intercommunale : assistance à l'élaboration des 4 PLU
- Recrutement mutualisé de prestataires externes

Les élus émettent un avis favorable à la création du SECPLU.

5. Vote des subventions aux associations : Année 2011

Le conseil municipal prend connaissance des propositions de la commission communale des finances réunie le 23 mai 2011. Pour information : Montant inscrit au BP 2011 : 15 000.00 euros – DM : 5 000.00 euros

Demandeur	Date	Montant 2010	Montant proposé pour 2011
Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France	12.08.2010		0
La Ligue contre le Cancer - Morbihan	16.09.2010	80.00	80.00
Association Française contre les Myopathies	06.10.2010		0
Ass. Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne	06.10.2010		0
Ecoute Familiale Information Toxicomanie	14.10.2010		0
Sauvegarde 56	21.10.2010	100.00	100.00
Souvenir Français	27.10.2010		0
Radio Bro Gwened	02.11.2010		0
Secours Catholique	09.11.2010		0
ADAPEI du Morbihan	10.11.2010		0
Banque Alimentaire du Morbihan	23.11.2010	144.00	165.00
Eau & Rivières de Bretagne	08.12.2010		0
Vélo-Club Bellinois	20.12.2010		
- Fonctionnement école de cyclisme		600.00	650.00
- Organisation de la 14 ^{ème} édition Tour Cycliste de		600.00	650.00

<i>Belle-Ile-en-Mer</i>			
BTP Formation	23.12.2010	50.00	50.00
CPIE Maison de la Nature	06.01.2011	200.00	200.00
La Croix Bleue	06.01.2011	100.00	100.00
Club de Lannivrec	07.01.2011	100.00	100.00
UNC de Locmaria	07.01.2011	100.00	100.00
Collège Michel Lotte	10.01.2011	250.00	650.00
<i>Décision 50.00 euros par enfant pour les voyages scolaires</i>			
Aéroclub de Belle-Ile	11.01.2011		0
Belle-Ile Carnaval	11.01.2011		0
Association Astronomique de Belle-Isle	13.01.2011		100.00
RoadRunner	14.01.2011		0
Solidarité Paysans de Bretagne	17.01.2011		0
Les Artisans d'Art	18.01.2011		200.00
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	25.01.2011		0
A.S.B.I. Football	27.01.2011	1000.00	1 000.00
L'Ecole du Chat de Belle-Ile	31.01.2011	100.00	100.00
Association Grand Raid Insulaire	31.01.2011	500.00	0 <i>(à leur demande)</i>
Syndicat d'Elevage Agricole du Canton de BI	31.01.2011	150.00	300.00
Foyer Socio-Culturel	31.01.2011	200.00	300.00
Au Coin des Producteurs	01.02.2011	150.00	150.00
Sonerion A Gerveur	01.02.2011	100.00	100.00
Les Amis de la Danse de Belle-Ile	03.02.2011		0
Amicale des Boules Belliloises	03.02.2011	100.00	120.00
Association Sportive du Collège Michel Lotte	10.02.2011	150.00	150.00
Association « Jeu, Tu, Ile »	11.02.2011		0
La Puce à l'Oreille	14.02.2011	100.00	100.00
Collège Sainte-Croix – Classe de 4 ^{ème} Voyage en Pologne – 2 élèves	21.02.2011		
Collège Sainte-Croix – Classe de 5 ^{ème} Voyage dans le Périgord – 3 élèves	21.02.2011	550.00	450.00
Collège Sainte-Croix – Classe de 6 ^{ème} Voyage au Futuroscope – 4 élèves	21.02.2011		
<i>Décision 50.00 euros par enfant pour les voyages scolaires</i>			
SNSM	23.02.2011	300.00	500.00
Ar C'hastellig	25.02.2011		0
Amicale des Sapeurs Pompiers de Le Palais	28.02.2011	150.00	150.00
Bellithon	28.02.2011		0
Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français	17.03.2011		0
Amicale Laïque de Locmaria	07.04.2011	2000.00	2 000.00
Amicale Laïque de Locmaria			855.00
<i>Conseil Général Classe découverte</i>			
OGEC Ecole Sainte Anne		1570.00	1 105.00
Festival Belle Ile On Air – Tomm Eo	19.04.2011	100.00	300.00
Les Restos du Cœur	26.04.2011	250.00	250.00
Vindilis	20.05.2011	100.00	200.00
Les Gerveurs		150.00	150.00
Comité des Fêtes de Locmaria		2000.00	0 <i>(à leur demande)</i>

Le conseil municipal vote à l'unanimité les montants ci-dessus indiqués -Total : 11 425 euros -

6. Avenants en plus et moins - values relatifs à l'agrandissement de l'école : Création d'une salle de classe et extension du restaurant scolaire

Le conseil municipal décide de passer les avenants suivants :

Lot n° 02 : Entreprise Servibat - Gros Oeuvre - Avenant n° 03 -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n° 03 au marché prévoyant :

Marché signé	:	164 949.40 euros Hors Taxes
Avenant n° 01	:	+ 3 856.20 euros Hors Taxes
Avenant n° 02	:	+ 1 400.00 euros Hors Taxes
Avenant n° 03	:	- 1 000.00 euros Hors Taxes
Nouveau montant du marché	:	169 205.60 euros Hors Taxes

Détail :

- Poste Etanchéité des murs enterrés :
 - suppression de la nappe Delta MS - 520.00 euros Hors Taxes
- Poste Reprise de seuils : supprimé - 360.00 euros Hors Taxes
- Poste Cadre de tapis brosse : supprimé - 120.00 euros Hors Taxes

Lot n° 05 : Entreprise SAMZUN Stéphane - Menuiserie extérieure - Avenant n° 01 -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n° 01 au marché prévoyant :

Marché signé	:	34 761.01 euros Hors Taxes
Moins- value au marché de	:	- 720.57 euros Hors Taxes
Nouveau montant du marché	:	34 040.44 euros Hors Taxes

Détail :

- Suppression du poste : Garde corps alu laqué: - 234.05 euros Hors Taxes
- Suppression du poste : Portillon alu laqué passage 90: - 1 082.54 euros Hors Taxes
- Ajout d'une main courante en partie Sud de l'escalier extérieur: + 596.02 euros Hors Taxes

Lot n° 07 : Entreprise HD Construction - Doublages Cloisons Faux Plafonds – Avenant n° 01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n° 01 au marché prévoyant :

Marché signé	:	50 476.12 euros Hors Taxes
Moins- value au marché de	:	- 5 421.77 euros Hors Taxes
Nouveau montant du marché	:	45 054.35 euros Hors Taxes

Détail :

- Poste faux-plafond BA 18 : suppression des plaques BA18 : - 1 336.25 euros Hors Taxes
- Poste isolation laine de chanvre sous toiture supprimé : - 5 933.75 euros Hors Taxes
- Option isolation laine de roche sous toiture : + 2 621.25 euros Hors Taxes
- Doublage de la cage d'ascenseur supprimé : - 773.02 euros Hors Taxes

Lot n° 08 : Entreprise CLEMENT Gérard - Carrelages, Faïence - Avenant n° 01 –

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n° 01 au marché prévoyant :

Marché signé	:	14 884.30 euros Hors Taxes
Moins- value au marché de	:	+ 360.00 euros Hors Taxes
Nouveau montant du marché	:	15 244.30 euros Hors Taxes

Détail :

- o Reprise des seuils entre bâtiment existant et extension (initialement prévu au lot 02) : + 360.00 euros Hors Taxes

Quant au chantier en lui-même, il suit son cours, et la réception définitive des travaux est prévue le 29 juillet 2011.

7. Demande d'occupation temporaire du domaine public aux Grands-Sables et fixation du montant de la redevance

Les élus décident d'appliquer, pour la saison 2011, le même tarif que l'an dernier, à savoir le tarif journalier « droits de place du marché » à Madame Coyac pour l'installation de sa caravane aux Grands-Sables.

Madame COYAC y exerce l'activité de snack-buvette pendant la saison estivale.

Il est rappelé que le tarif « droits de place » est d'un euro le mètre linéaire. Il sera appliqué pendant toute la durée de l'occupation sur le site.

8. Dissolution du Budget Mouillages

Un budget « Mouillages » a été créé en 2009 mais n'a jamais été mouvementé.

La collectivité ne souhaitant pas s'investir pour le moment dans la gestion de mouillages, il apparaît opportun de dissoudre ce budget. Il sera assez tôt, si toutefois la collectivité souhaitait revenir sur sa décision, de remettre en place un nouveau budget.

9. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 23

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 13.05.2011

Sonorisation Fête du 4 août 2011

SARL Orage

Montant : 1 250.00 euros TTC

Décision du 17.05.2011

Extension mémoire poste serveur - Mairie

JVS Horizon

Montant : 117.21 euros TTC

Décision du 19.05.2011

Fleurissement : plantes variées

SARL « Au Fil des Saisons »

Montant : 293.82 euros TTC

Décision du 20.05.2011

Evacuation des voitures – Transport terrestre
PELHATRE Dominique
Montant : 40.00 euros TTC par véhicule

Décision du 20.05.2011

Evacuation des voitures – Transport maritime
T.M.C.
Montants : 52.60 euros TTC par voiture

Décision du 10.06.2011

Enseigne peinte pour l'école
Isabelle GUILLON
Montant : 380.00 euros TVA non applicable

Décisions du 10.06.2011

Travaux de reprise devant lot n° 20 – Lotissement Lannivrec
EUROVIA
Montant : 2 754.87 euros TTC
Fourniture et pose d'un drain devant le logement n° 13 – Lotissement Lannivrec
EUROVIA
Montant : 1 033.34 euros TTC

Décision du 16.06.2011

Achat de 5120 gobelets personnalisés – Fête du 4 août 2011
Esprit Planète
Montant : 2 045.26 euros TTC

10. Information du maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière – Information n° 2

Le conseil municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière : une concession pour 15 ans

11. Divers

• Panneaux villages

Les élus sont très déçus : alors même que la collectivité s'investit afin d'embellir le territoire communal, certains panneaux de villages récemment posés ont été volés. Les panneaux manquants seront remplacés.

• Encombrants

Les élus décident de continuer à procéder au ramassage des encombrants. Par contre, à partir de 2012, il sera limité aux mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars.

• Monsieur le Maire a tenu à saluer le travail du personnel communal, qui, chacun dans son domaine, oeuvre pour le bon fonctionnement de la collectivité

• Il est rappelé aux propriétaires riverains du domaine public qu'ils se doivent de tailler leurs haies à l'aplomb du domaine public

• Fête du 4 août 2011 : Modalités

Les élus rappellent le déroulement de la fête du 4 août 2011 :

La fête communale du 4 août intitulée « Un Jour à Locmaria » s'organise en collaboration avec l'association des Artisans d'art et avec la participation du Comité des Fêtes, du Comité de Jumelage, et de l'Amicale Laïque de Locmaria.

Ce jour-là, la fête démarrera à 10 heures et se clôturera par le feu d'artifice qui sera tiré depuis le plateau au-dessus du vallon de Port Blanc. Toutes les animations se dérouleront à l'intérieur de ce créneau horaire.

Cinq salons sont prévus sur la journée :

- Salon « Passions/Collections »
- Salon « Livres »
- Salon de « L'Art »
- Salon du « Bien-Être et de la Nature »
- Salon des « Producteurs »

En outre, un concours de châteaux de sable se déroulera sur la plage de Port Andro. Diverses animations seront prises en charge par le C.P.I.E., le Foyer Socio-culturel, les artisans, l'association « Astronomie de Belle-Île », l'association des véhicules anciens

La journée devrait se clôturer par un défilé de mode, des concerts, des prestations théâtrales et artistiques ...

Les commerçants et restaurateurs sont directement impliqués dans la fête. Des menus spéciaux seront proposés ce jour-là et, à l'identique des fêtes du 13 juillet, buvettes, grillades, crêpes ... seront proposées dès le début de l'après-midi.

La collectivité prend la décision d'acheter des gobelets imprimés du logo de la commune à cette occasion. Ces gobelets seront consignés lors de l'achat des consommations de façon à être rapportés. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de l'agenda 21 de la commune. Il est précisé que ces gobelets, ultérieurement, seront mis gratuitement à la disposition de toutes les associations de la commune; il suffira d'en faire la demande.

La liste des animations n'est pas clôturée pour l'instant et la commune remercie par avance toutes les personnes bénévoles qui voudront bien participer à cette fête et faire en sorte qu'elle soit réussie.

Il est bien entendu qu'il ne sera demandé aucune contre-partie financière aux participants aux différents salons et que, bien au contraire, la collectivité les remercie pour leur implication dans le déroulement de la fête.

- Les habitants de Kerdonis sont conviés à bord du bateau « Kerdonis » le dimanche 19 juin 2011 par Monsieur Patrick Gerbeno, Directeur de la Compagnie Océane pour une sortie en mer d'environ deux heures dans la baie. Les élus sont également invités pour cette sortie : départ de Le Palais à 15 heures.

La séance est levée à 21 heures 00